



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accueil des Afghans LGBT+ en France

Question écrite n° 40802

Texte de la question

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'accueil des Afghans LGBT+ en danger de mort suite à la prise de pouvoir des Talibans. On le sait, le pouvoir Taliban souhaite instaurer une version rigoriste de la Charia dans les zones qu'il contrôle. Aujourd'hui cette zone s'étend sur la quasi-totalité de l'Afghanistan. Face à cette volonté extrémiste, de nombreuses minorités craignent pour leur sécurité et pour leur vie, qu'elles soient religieuses ethniques ou sexuelles. Si l'Afghanistan demeure un pays où l'homosexualité restait taboue, cachée et encore dangereuse, le pouvoir Taliban a ouvertement appelé au meurtre des personnes LGBT+ vivant en Afghanistan. Ce danger supplémentaire alerte sur l'avenir de ces personnes. Les ONG appellent notamment les États occidentaux à accueillir toutes celles qui en feront la demande pour pouvoir survivre après cette condamnation à mort officielle. Aussi, à l'heure où des pays comme le Canada ont annoncé vouloir accueillir en priorité les plus vulnérables dont les femmes dirigeantes, les personnes LBGT + et leurs familles, elle l'interroge sur la position de la France dans l'accueil de ces publics qui seront des cibles certaines du pouvoir Taliban dans les prochains mois.

Texte de la réponse

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères suit attentivement l'évolution de la situation en Afghanistan, notamment en matière de droits de l'Homme, y compris au regard du respect des droits des personnes LGBTI+. Les personnes LGBTI+ vivaient déjà dans la peur, avant que les Talibans ne prennent le pouvoir par la force, du fait de la pénalisation de l'homosexualité et de la transidentité. Elles étaient régulièrement victimes de violences, de discriminations et de harcèlement en raison de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre. La prise de contrôle du territoire afghan par les Talibans a rendu leur situation d'autant plus précaire et vulnérable. Entre le 15 et le 27 août 2021, la France a déployé, à la demande du Président de la République, l'opération APAGAN qui visait à évacuer les citoyens français, les ressortissants de pays partenaires, ainsi que des Afghanes et des Afghans vulnérables, menacés à raison de leurs liens avec la France, de leur identité ou de leurs engagements dans la société civile afghane. La France reste pleinement mobilisée pour venir en aide aux Afghanes et aux Afghans dont la sécurité est menacée, afin de permettre leur départ sûr et sans entrave d'Afghanistan, et leur mise en protection, y compris pour les personnes menacées sur la base de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle. Les opérations d'évacuation, en lien avec le Qatar, se poursuivent dans toute la mesure du possible, dans le cadre des contraintes sécuritaires et opérationnelles et des autorisations de quitter le territoire délivrées par les Talibans. La France continue d'appeler les Talibans à respecter les obligations internationales auxquelles l'Afghanistan a librement souscrit, notamment en matière de respect des droits de l'Homme.

Données clés

Auteur : [Mme Charlotte Parmentier-Lecocq](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40802

Rubrique : Discriminations

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [31 août 2021](#), page 6485

Réponse publiée au JO le : [28 décembre 2021](#), page 9230